Image not found or type unknown

Quel statut après CGM et difficultés avec employeur ?

Par **Faure Samira**, le **16/12/2016** à **07:17**

Bonjour, je suis en longue maladie FPE. J'ai saisi le comité médical via mon employeur (selon procédure) pour une reprise a mi temps therapeutique. Mes IJSS ont été interrompues car 3 ans max et toujours pas de visite avec expert médical au bout de 8 mois. Compte tenu de mes courriers recommandés et mails adressés à la DRH,silence comp!et. Jusqu'au bout des 8 mois d'attente la drh répond que ma saisine a été envoyé au comité médical. Cette sktuation m'a appoté des préjudices financiers (plus dIJSS) un demi traitement est cependant maintenu par mon employeur. Par mes courrierw et mails je leur demande sous quel statut je suis considéré compte tenu du fait q je ne percois plus d IJSS. Aucune réponse depuis 3 mois. Je demande un arrêté de situatiion administrative précisant mon statut là encore aucune réponse. Dois je considérer cette situation comme du harcèlement et faute de l'employeur qui me pousse vers la porte en rapport à des litiges juridiques présents (tribunal) ? Comment et quoi faire ?.merci de vos conseils.
Bien à vous

Par **P.M.**, le **16/12/2016** à **09:48**

Bonjour,
S'agissant apparemment d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique voire d'un avocat spécialiste...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés